

L'an DEUX MIL TROIS, le VENDREDI 7 NOVEMBRE, à 15 h 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire (séance clôturée à 17 h 30).

#### ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL/ Dominique FURNEL/ Nassimah MANGROLIA-DINDAR/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU/ Serge HOARAU/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Daniel POUNY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Pascal GRONDIN/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Jean-Pierre FOURTOY/ Marie-Aillette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Minh NGUYEN/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN (arrivée avant examen des Rapports)/ Charles-Henri GERARD/ Nadine ECLAPIER/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Marie-Claude DAMON (arrivée au Rapport n° 03/5-06)/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Paul HOARAU/ Michel TAMAYA/ Sudel FUMA (arrivé au Rapport n° 03/5-01)/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD/ Marie Monique ORPHE

#### ETAIENT REPRESENTES

Gino PONIN-BALLOM	par Rose Mai AIMART
Christian ALBANY	par Claudine GERMAIN
Jeannine SISAHAYES	par Ibrahim DINDAR
Gilda BABY	par Jean-Claude PAYET
Jean-Pierre SERVEAUX	par Pascal HO-CHUI

Les membres présents (40 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Nalini VELOUPOULE-MERLO a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### MISE AUX VOIX DE RAPPORTS

en application de l'Article L. 2131-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales

- Jean-Jacques MOREL	Rapport n° 03/5-01	Chapitre 65 / Article 6574
en remplacement du Maire -élu intéressé-	Rapport n° 03/5-02	Avenant
		MLN
MLN	Mission Locale Nord	

#### DEPLACEMENTS D'ELUS

en application de l'Article L. 2131-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

#### MEMBRES DE LA

- René-Paul VICTORIA	MLN	Rapport n° 03/5-01
(*) Freddy SAMY		et Rapport n° 03/5-02
- Jean-Baptiste RIVIERE		
- Minh NGUYEN		
(*) Nathalie CLAIN		

(\*) élus absents à la séance

MLN Mission Locale Nord

DEPLACEMENTS D'ELUS

en application de l'Article L. 2131-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales

(suite)

MEMBRE DE L'

(\*) Christian ALBANY

ASAR

Rapport n° 03/5-01

Chapitre 65 / Article 6574

(\*) élu absent à la séance

ASAR Association Sportive Automobile Réunion

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVEES</b>	
Josiane PEPIN	à 15 h 19	avant examen des Rapports
Sudel FUMA	à 15 h 24	au Rapport n° 03/5-01
Marie-Claude DAMON	à 16 h 31	au Rapport n° 03/5-06

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **13 NOV. 2003** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

